



Charte des Valeurs

Avant l'accueil

- Nous nous assurerons que la personne âgée a été informée de son entrée dans notre EHPAD et que son consentement a bien été recueilli.
- Dans la mesure du possible, nous présenterons l'établissement au futur résident et à sa famille.
- Nous recueillerons les habitudes de vie, les envies, les plaisirs, les goûts, les convictions religieuses et les centres d'intérêt de la personne âgée afin de répondre au mieux à ses attentes.
- Nous nous assurerons qu'une personne de confiance a bien été désignée.

Lors de l'accueil

- Nous accompagnerons le résident et sa famille dans son nouveau lieu de vie.
- Dans la mesure du possible, la personne âgée pourra aménager et personnaliser son logement.
- Le résident aura le libre choix de son médecin-traitant et des divers professionnels de santé.
- Il pourra également faire intervenir tout professionnel de son choix tels que coiffeur, esthéticienne, barbier...

Pendant la durée du séjour

Respect et Dignité

- Nous nous adresserons au résident avec politesse, respect et bienveillance en le vouvoyant et en privilégiant « Monsieur ou Madame » sauf volonté contraire de sa part.
- Nous nous efforcerons de maintenir leur autonomie tant physique que psychique.
- Nous nous adapterons aux rythmes de vie (sommeil...) de la personne accueillie.
- Nous serons à son écoute pour satisfaire au mieux ses demandes et répondre à ses besoins (Réalisation du projet personnalisé).

Confidentialité et Sécurité

- Nous respecterons le secret professionnel et la confidentialité. Pour cela nous ferons preuve de discrétion et nous nous abstenons de divulguer toute information aux personnes non-autorisées par le résident.
- Nous leur apporterons réconfort et soutien lors d'événements douloureux.
- Nous mesurerons la douleur et la traiterons au mieux.
- Nous respecterons son intimité, sa sexualité, sa dignité et sa pudeur.
- Le logement du résident étant un espace privatif, il pourra y recevoir les personnes de son choix à toute heure de la journée en respectant le repos et la sécurité des autres résidents. En ce qui nous concerne, nous n'y entrerons qu'après avoir frappé ou sonné, s'y être annoncé et y être invité.
- Avant de lui prodiguer tous soins, nous apporterons au résident une information adaptée (notion de bénéfice/risque), nous recueillerons son consentement éclairé et accepterons son refus.

Bien-être et Participation

- Nous leur apporterons protection et sécurité tant au niveau de leur personne (Soins, hygiène des locaux, hygiène alimentaire...) que de leurs biens (patrimoine, revenus...).
- L'établissement étant un lieu de vie ouvert, nous garantirons aux résidents la possibilité d'y circuler librement à toute heure à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur mais dans les limites définies dans le cadre de leur prise en charge et de leurs mesures de protection.
- Nous préserverons leurs loisirs, leurs relations sociales et familiales.
- Nous maintiendrons la participation sociale et citoyenne.
- Nous proposerons aux résidents de prendre des responsabilités dans le fonctionnement et l'organisation de la résidence (Conseil de Vie Sociale, Conseil d'Administration, Commission des menus...).
- Nous respecterons leurs choix concernant leur fin de vie (Refus d'hospitalisation, refus d'acharnement thérapeutique...) ainsi que leurs dernières volontés.
- Dans la mesure du possible, nous accompagnerons la famille dans cette épreuve.